



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2581

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du projet d'aménagement des espaces publics en vue des études de maîtrise d'oeuvre, des acquisitions foncières et des frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vuillien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2581**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du projet d'aménagement des espaces publics en vue des études de maîtrise d'oeuvre, des acquisitions foncières et des frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Par délibération n° 2016-1701 du Conseil du 12 décembre 2016, la Métropole de Lyon a approuvé la création de la ZAC Mermoz sud et son mode de réalisation en régie directe.

Par décision n° CP-2017-1581 de la Commission permanente du 3 avril 2017, la mission d'urbaniste architecte paysagiste en chef et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine/qualité environnementale du bâti (AMO QEU/QEB) a été attribuée au groupement d'entreprises Dumetier Design/GEC Rhône-Alpes/HYL/Tribu.

I - Rappel du contexte et des enjeux du renouvellement urbain

Le quartier de Mermoz sud est composé aujourd'hui d'un parc de 972 logements sociaux vieillissants appartenant exclusivement à Grand Lyon habitat, d'espaces extérieurs peu qualitatifs et d'équipements publics de proximité en perte d'attractivité.

Ce quartier, qui cumule d'importants dysfonctionnements urbains, a été identifié comme site d'intérêt régional par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en 2015.

Les enjeux stratégiques pour ce quartier sont les suivants :

- poursuivre le processus de renouvellement urbain de l'entrée est,
- unifier les quartiers Mermoz nord et sud autour de l'avenue Jean Mermoz, support de la future ligne de tramway T6,
- constituer une véritable entrée de ville attractive et requalifiée.

II - Avancement du projet et programme prévisionnel d'aménagement de la ZAC Mermoz sud

Pour mener cet ambitieux projet de renouvellement urbain, les premières démolitions interviendront dès la fin de l'année 2018 et les premières réhabilitations dès 2019. À terme, Grand Lyon habitat prévoit la réhabilitation de 437 logements et la démolition de 535 logements, soit une intervention sur l'intégralité de son parc de logement social.

Le programme prévisionnel des constructions porte, quant à lui, sur environ 76 000 mètres carrés de surface de plancher (SdP) à édifier sur le périmètre des 14 hectares de la ZAC, ce qui représente la construction d'environ 900 logements diversifiés.

Ce programme prévisionnel des constructions s'appuie sur une trame d'espaces publics d'environ 41 000 mètres carrés qui sera restructurée. Les rues Gaston Cotte et Louis Tixier déboucheront sur l'avenue Jean Mermoz, le jardin Jean Mermoz sera requalifié dans un objectif de gestion des eaux pluviales, le mail Narvik fera l'objet d'un aménagement paysager animé en différentes séquences mettant en valeur le patrimoine végétal arboré, des cheminements piétons seront créés afin de faciliter les liaisons nord/sud et la place Latarjet sera redimensionnée.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics et d'enclencher les premières acquisitions foncières, notamment avec Grand Lyon habitat.

III - Demande d'autorisation d'engagement complémentaire

Une autorisation d'engagement complémentaire est sollicitée à hauteur de 2,7 M€ HT, répartis comme suit :

- 1,5 M€ HT pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics en charge de la réalisation des études de conception (avant-projet, PRO, EXE, DET, OPR, OPC) et de missions complémentaires, dont la participation au dispositif de concertation des habitants,
- 1,2 M€ HT pour enclencher les premières acquisitions foncières et provisionner des frais de maîtrise d'ouvrage au titre du pilotage en régie directe de cette opération.

IV - Calendrier prévisionnel

- 4^e trimestre 2018 : désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'espaces publics,
- fin 2019 : approbation du programme des équipements publics (PEP) et du dossier de réalisation de la ZAC,
- fin 2020 : démarrage des travaux d'espaces publics et premières commercialisations.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 2,7 M€ HT en dépenses pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics, enclencher les premières acquisitions foncières et provisionner des frais de maîtrise d'ouvrage au titre du pilotage en régie directe de l'opération ZAC Mermoz sud à Lyon 8^e ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme prévisionnel d'aménagement des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud à Lyon 8^e.

2° - Approuve le lancement des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics et les premières acquisitions foncières, notamment avec Grand Lyon habitat dans le cadre de la ZAC Mermoz sud à Lyon 8^e, pour un coût global prévisionnel de 2,7 M€ HT.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation d'engagement globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 2,7 M€ HT en dépenses à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2018,
- 550 000 € en 2019,
- 220 000 € en 2020,
- 450 000 € en 2021,
- 240 000 € en 2022,
- 410 000 € en 2023,
- 330 000 € en 2024.

sur l'opération n° 4P17O5332 - Lyon 8^e - ZAC Mermoz sud.

Le montant total de l'autorisation d'engagement individualisée est donc porté à 3,5 M€ en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2018 à 2024 - compte 605 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.